

# LUNDI 12 AOÛT 2019

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 12 août deux mille dix-neuf (2019), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1	
Doris Jetté	Siège no. 2	
Julie Bibeau	Siège no. 3	
Murielle L. Lessard	Siège no. 4	Absente
Denis Bergeron	Siège no. 5	
Georges Lysight	Siège no. 6	

Tous membres du conseil formant quorum.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe est présente à la séance.

160-08-19

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point 11. 2 aux affaires nouvelles.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.
3. Correspondance :
  - 1) Simon Allaire : Programme de soutien de l'action bénévole.
  - 2) École secondaire l'Escale : Gala de l'Excellence 2018-2019.
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADMINISTRATION
  - 1) Adoption des dépenses de juillet 2019
  - 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 juillet 2019.
  - 3) Amendement à la résolution 089-05-19.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN DOSSIER
7. TRANSPORT/VOIRIE
  - 1) Recommandation de paiement pour St-Charles et Trépanier.
8. URBANISME

AUCUN DOSSIER

9. ENVIRONNEMENT

1) Zone d'intervention spéciale (ZIS).

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AUCUN DOSSIER

11) AFFAIRES NOUVELLES :

1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

2) Fête au Village : Permis de boisson.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

161-08-19

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2019

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

162-08-19

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit :

1) Simon Allaire : Programme de soutien à l'action bénévole.

2) École secondaire l'Escale : Gala de l'Excellence 2018-2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

163-08-19

ADOPTION DES DÉPENSES DE JUILLET 2019

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 201900284 à 201900336 inclusivement totalisant un montant de 426 228,46 \$ et les salaires de juillet telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

164-08-19

RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2019.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 juillet 2019.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.  
**165-08-19**      AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 089-05-19.  
Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte la présente résolution à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
AUCUN DOSSIER

**166-08-19**      **TRANSPORT/VOIRIE**  
**RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR TRAVAUX ST-CHARLES ET TRÉPANIER.**

Considérant la recommandation de paiement faite par l'ingénieur pour les travaux des rangs St-Charles et Trépanier exécuté par Maskimo Construction inc. au montant de 374 429,84 \$ incluant les taxes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la recommandation de paiement de la facture numéro 33976 et autorise le paiement au montant 374 429,84\$ à Maskimo Construction inc.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**  
AUCUN DOSSIER

**167-08-19**      **ENVIRONNEMENT**  
**ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)**  
Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont n'est pas mentionnée comme étant en zone inondable au schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au ministère des Affaires Municipales et Habitation du Québec de faire la correction nécessaire.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.  
c.c. envoyée à l'UPA Mauricie.

**LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**  
AUCUN DOSSIER

## AFFAIRES NOUVELLES

168-08-19

### RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

169-08-19

### FÊTE AU VILLAGE : PERMIS DE BOISSON.

Considérant la tenue de la fête familiale (fête au village) a la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont le 24 aout 2019;

Considérant qu'il y a lieu de demander un permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau d'autoriser les organisateurs de la fête familiale (Fête au Village) du 24 août 2019 à vendre des boissons alcooliques sur le site de la municipalité de 10h à minuit. L'activité se tiendra sous le chapiteau (voir croquis ci-joint). La sécurité des lieux sera assuré par le Service Incendie de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

170-08-19

### CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h30.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

MAIRESSE

---

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIERE ADJOINTE

*Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

## CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Isabelle Plante, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les

fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 12 juillet 2019.

---

ISABELLE PLANTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE &  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE